

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE SNCF DE NIORT ATLANTIQUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE SNCF DE NIORT ATLANTIQUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE NIORT

Madame **Anne-Sophie CATRIX**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de sa compétence en matière de mobilités, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a réalisé l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare SNCF de Niort, ce dernier ayant été livré en juin 2025. L'objectif de cet aménagement est de permettre d'interconnecter les réseaux de bus et cars Tanlib et Région Nouvelle-Aquitaine entre eux avec l'offre ferroviaire régionale et nationale.

Afin de garantir une uniformité de gestion de l'ensemble des secteurs composant les espaces publics situés autour de la gare mais aussi dans une volonté d'optimiser les coûts d'entretien de cet espace, la CAN sollicite une prestation de services auprès de la ville de Niort pour assurer l'entretien, la gestion des voiries, de la propreté et des espaces verts, dans le cadre d'une convention.

Cette prestation de service intègre l'expertise et le conseil dans les domaines de compétences de gestion des voiries, de la propreté urbaine et des espaces verts. La prestation d'entretien sera assurée en régie par les services de la Ville dans le cadre des modalités définies dans la convention.

Pour ce faire, la Ville recevra de la CAN une contribution financière d'un montant estimé à 25 000 € pour la première année et 22 500 € en moyenne pour les années suivantes, sachant que certaines interventions ne sont nécessaires que tous les 3 ans.

Celle-ci prend effet à partir du 1er janvier 2026 pour une durée de deux ans, renouvelable une fois tacitement.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de prestations de services avec la Commune de Niort pour l'entretien de l'espace public constituant le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF de Niort ;

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Anne-Sophie CATRIX

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».